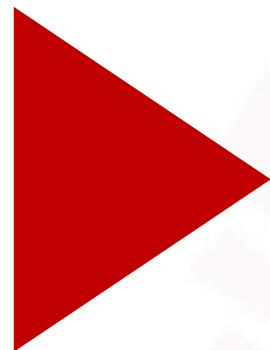


Date d'édition
01/05/2023

Date de révision trimestrielle
01/05/2023

Version
TFP/APS/2023/05

Auteur : Référence Pédagogique
M.FATEH DERRICHE



Risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

Accréditations

831 338 728 RCS CRETEIL – APE 8559A
Agrément SSIAP 1703
Agrément CQP APS : 9417111101
Autorisation CNAPS : FOR-094-2023-04-20-20180628985

Contact

14, rue Jules Vanzuppe, 94200, Ivry Sur Seine
Tél : 0184770920
Email : contact@ecole-prev-sécurité.fr
Site internet : www.eps-formation.fr



LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

NOTION DE SYSTÈME GLOBAL HARMONISÉ (S.G.H.) ET CLASSIFICATION C.L.P.

CONTRAINTE DES ZONES À ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE (ATEX)

SIGNALISATION DU RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (T.M.D.)

LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

NOTION DE SYSTÈME GLOBAL HARMONISÉ (S.G.H.) ET CLASSIFICATION C.L.P.

LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

NOTION DE SYSTÈME GLOBAL HARMONISÉ (S.G.H.) ET CLASSIFICATION C.L.P.

Le Système Global Harmonisé (S.G.H.):

- > classification et étiquetage des produits chimiques;
- > système international d'étiquetage des matières dangereuses;
- > destiné à unifier les différents systèmes en vigueur dans le monde.

La classification C.L.P. (*Classification, Labelling, Packaging*):

- > règlement du Parlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges;
- > permet la mise en application du Système Global Harmonisé ;
- > entré en vigueur le 20 janvier 2009.

Obligation pour les fabricants, importateurs et utilisateurs en aval y compris les distributeurs de classifier leurs substances et mélanges dangereux.

LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

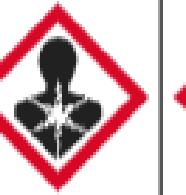
NOTION DE SYSTÈME GLOBAL HARMONISÉ (S.G.H.) ET CLASSIFICATION C.L.P. Signalisation – Pictogrammes de danger

	Sensibilisation cutanée Essence de térébenthine, antirouille, eau de Javel, détartrant liquide...		Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction Arsenic, chloroforme, nicotine...		Explosion, danger d'incendie, danger de projection Gaz butane, propane, artifices...
	Inflammable Matière auto-réactive Alcool à brûler, white spirit...		Corrosion Irritation Soude caustique, acide chlorhydrique...		Produit dangereux pour l'environnement Huiles moteur...
	Comburant Oxygène		Toxicité aiguë Par voie orale, par voie cutanée, par inhalation.		Gaz sous pression CO ₂ , oxygène, azote...

LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

NOTION DE SYSTÈME GLOBAL HARMONISÉ (S.G.H.) ET CLASSIFICATION C.L.P.

Condition de stockage

					
	+	-	-	-	+
	-	+	-	-	0
 	-	-	+	-	+
	+	0	+	-	+

+ peuvent être stockés ensemble

- ne doivent pas être stockés ensemble

0 ne doivent être stockés ensemble que si certaines conditions sont appliquées (ex : faibles quantités)

LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

NOTION DE SYSTÈME GLOBAL HARMONISÉ (S.G.H.) ET CLASSIFICATION C.L.P. Fiche de Données de Sécurité (F.D.S.)

Document que le fournisseur d'une substance ou d'un mélange remet pour informer sur les dangers et les propriétés du produit, ses risques pour la santé humaine et l'environnement, les mesures de protection à prendre et les conditions d'utilisation.

CONTRAINTE DES ZONES À ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE (ATEX)

LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

CONTRAINTE DES ZONES À ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE (ATEX)

Certains sites industriels peuvent comporter des zones où l'atmosphère est explosive:



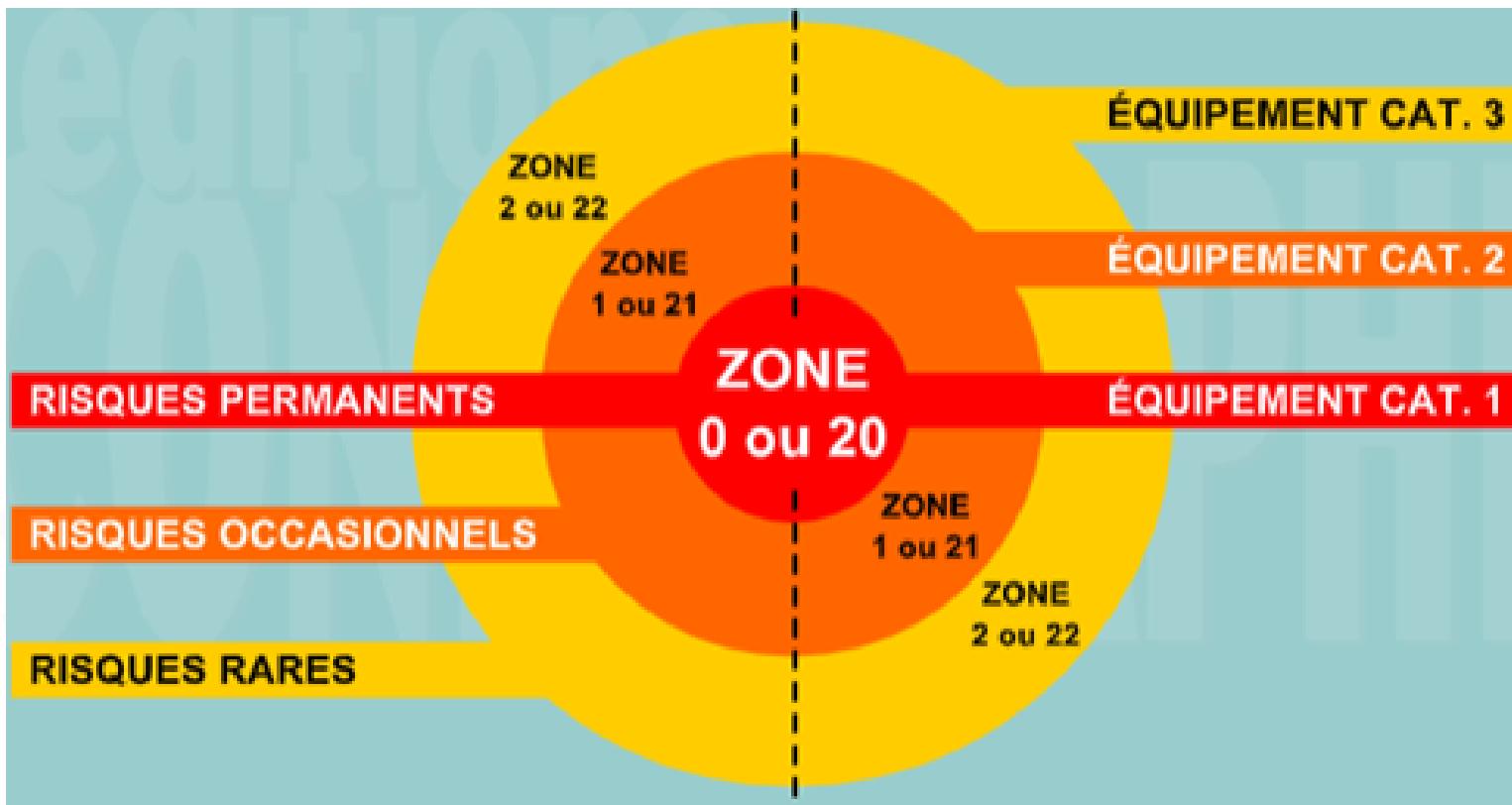
DANGER
ATMOSPHERE EXPLOSIVE

- > vapeurs de liquides inflammables;
- > gaz inflammables;
- > nuages de poussières explosives;
- > brouillards de liquides inflammables.

LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

CONTRAINTE DES ZONES À ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE (ATEX)

Les zones ATEX



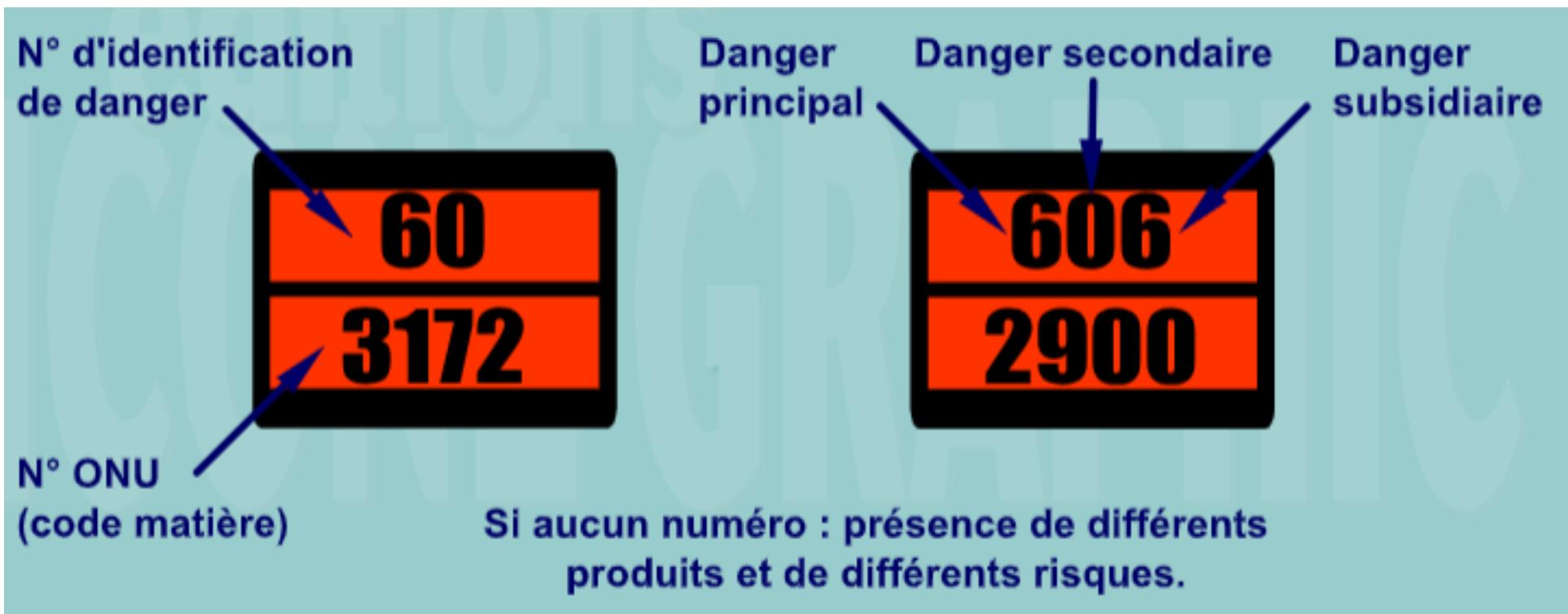
La marque Ex est un marquage spécifique pour les équipements de protection contre l'explosion.

LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

SIGNALISATION DU RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (T.M.D.)

LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

SIGNALISATION DU RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (T.M.D.) Panneaux de signalisation



LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

SIGNALISATION DU RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (T.M.D.) Panneaux de signalisation

	Premier chiffre Danger principal	Deuxième et troisième chiffres Dangers subsidiaires	Exemples de N° ONU connus
0		Absence de danger secondaire	
1	Matière explosive		1202 : carburant diesel ou gazole ou huile de chauffe
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz	1203 : essence pour moteurs d'automobiles
3	Liquide inflammable	Inflammable	1204 : nitroglycérine en solution alcoolique avec au plus 1% de nitroglycérine
4	Solide inflammable		
5	Matière comburante ou peroxyde	Comburant	1223 : kérosène
6	Matière toxique	Toxique	1267 : pétrole brut
7	Matière radioactive		1299 : essence de térébenthine
8	Matière corrosive	Corrosif	1350 : soufre
9	Danger de réaction violente ou spontanée	Danger de réaction violente ou spontanée	1415 : lithium 1428 : sodium 1558 : arsenic
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau		1654 : nicotine

LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

SIGNALISATION DU RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (T.M.D.)

Etiquette de danger



LES RISQUES PARTICULIERS LIÉS À LA MANIPULATION ET AU STOCKAGE DE PRODUITS DANGEREUX

SIGNALISATION DU RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (T.M.D.) Etiquette de danger



Localisation des plaques sur un véhicule